

Économie circulaire

La Bonne Combine galère pour les pièces détachées

À Prilly, la société de réparation peine de plus en plus à se fournir en composants. Le prêt-à-jeter ne vacille pas encore, même si le cadre légal évolue.

Romaric Haddou

La Bonne Combine craint de ne plus avoir les moyens de ses ambitions. Le spécialiste de la réparation, basé à Prilly et fondé par l'ancien conseiller d'État François Marthaler, peine de plus en plus à se fournir en pièces détachées, condition sine qua non pour remettre d'aplomb l'électroménager, les ordinateurs ou encore les téléphones portables. Le patron l'expliquait récemment sur les ondes de la RTS.

«C'est une tendance qui n'est pas nouvelle mais qui s'accroît, y compris pour les marques les plus réputées. Dès qu'un produit cesse d'être fabriqué, ses pièces deviennent introuvables», observe François Marthaler. Il prend l'exemple des fers à repasser Jura, que la Bonne Combine a longtemps vu défiler et qu'elle ne peut souvent plus réparer.

Autre cas de figure. «Il y a quelques années, il était encore possible de se tourner vers la Chine pour les célèbres grille-pain Jura à deux portes, mais ce n'est plus le cas, poursuit le patron. De toute façon, les produits sont de moins en moins démontables. Le nombre d'objets que la Bonne Combine déclare irréparables est donc en hausse. C'était moins de 20% il y a quinze ans, c'est maintenant plus de 30%.»

Des espoirs dans la législation européenne

Avant d'en arriver à ce constat, il faut réceptionner le matériel, identifier le problème et parfois commander les pièces nécessaires. «Ça prend de plus en plus de temps et ça ne peut pas être facturé correctement. Si l'évolution se poursuit, notre activité sera menacée», déplore celui qui a aussi lancé les ordinateurs «Why!» qui affichent un indice de réparabilité supérieur à 9,5/10.

L'embellie pourrait venir d'une directive européenne sur l'écoconception. Celle-ci oblige



Ex-conseiller d'État et fondateur de la Bonne Combine, François Marthaler pointe un manque de pièces détachées et des appareils qu'on ne peut démonter complètement.

«Le nombre d'objets que la Bonne Combine déclare irréparables est en hausse.

C'était moins de 20% il y a quinze ans, c'est maintenant plus de 30%.»

François Marthaler, fondateur de l'entreprise de réparation basée à Prilly

les fabricants à fournir des pièces détachées et est en partie reprise par la Suisse dans l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique.

À tempérer toutefois, puisque cette obligation ne concerne pour l'instant qu'un petit nombre d'appareils et que la Suisse ne prévoit aucune sanction. «Il y a encore beaucoup de flou car la Confédération a repris une partie du texte mais n'a apparemment pas prévu de dispositions ou d'organe de contrôle pour le faire respecter», observe Laurianne Al-

twegg, responsable énergie et environnement à la Fédération romande des consommateurs (FRC).

Un premier pas important

Ce texte est en vigueur pour les appareils vendus depuis le 1^{er} janvier 2022. «C'est donc tout récent et peu surprenant que les contours ne soient pas clairs. Le changement ne sera pas drastique mais c'est un premier pas important. Nous avons désormais une base légale pour faire pression», ajoute la spécialiste.

La FRC, qui fêtera les 10 ans de son premier Repair Café en 2023, attend aussi beaucoup de la révision de la loi sur la protection de l'environnement. «Les règles du jeu doivent changer. Il faut sortir de la logique du prêt-à-jeter et nous nous engageons depuis des dizaines d'années sur cette voie, souligne Sophie Michaud Gigon, secrétaire générale de la fédération. Le cadre légal doit évoluer, en particulier en intégrant un indice de réparabilité et des mesures en faveur de l'écoconception.»

Les débats parlementaires sur le sujet sont légion mais la Suisse reste en retard dans ce domaine. «Nous sommes pointus sur le recyclage et la gestion des déchets, par exemple, mais pas sur l'économie circulaire. Les plans d'ac-

tion de l'Union européenne sont bien plus avancés que les nôtres, même si la mise en œuvre prend du temps», analyse Dunia Brunner, spécialiste du domaine à l'Université de Lausanne.

Sur la question de la réparabilité, elle relève toutefois que, «selon certains auteurs, l'obligation de fournir des pièces de rechange pendant la durée de vie normale du produit doit être considérée comme une obligation contractuelle accessoire tacite, fondée sur la bonne foi».

Surtout, lors d'une procédure, il serait difficile de prouver l'obsolescence programmée. «Le fabricant va invoquer des raisons de sécurité ou des besoins technologiques. Aux USA, Apple a simplement expliqué que la batterie non démontable de l'iPhone était scellée pour rendre l'appareil aussi fin et léger que possible, et garantir son étanchéité», illustre Dunia Brunner.

François Marthaler veut croire que «la concurrence finira par jouer et favorisera les marques qui prennent soin des produits et des clients». En attendant, il plaide pour la constitution d'une «base de données mondiale qui recenserait, pour chaque appareil, les pannes possibles, les pièces à changer ainsi qu'un guide de réparation sur le modèle d'iFixit (ndlr: tutoriels gratuits en ligne)».

À 46 suffrages près, Rolle garde sa majorité à droite

Élection complémentaire Pascale Vollenweider (PLR) a été élue dimanche face à son opposant Damien Bidlingmeyer (PS). Une fierté pour celle qui imaginait se présenter à la prochaine législature.

Cela a été l'affaire d'une quarantaine de voix, mais Rolle conservera sa majorité à droite à la suite du départ du municipal PLR Giorgio Micello en début d'année. Un constat dont Pascale Vollenweider, fraîchement élue, s'est dite soulagée.

«Je n'ai pas réussi à m'endormir samedi soir, et ce matin j'étais debout aux aurores, confiait-elle avec émotion. La campagne a été très belle, mais intense, car rien n'était gagné d'avance. Là, je peux enfin souffler, on va ouvrir le champagne.»

Ancrée dans la vie locale

Anciennement présidente du Conseil communal, la PLR est particulièrement ancrée dans la vie locale; un atout qui explique en partie sa victoire. «Je pense que l'alliance avec les Verts libéraux a fait pencher le score en ma faveur», ajoute-t-elle.

L'annonce des résultats dans les combles de l'administration communale, dimanche peu avant 13 heures, s'est faite dans une ambiance bon enfant. Et malgré sa défaite, Damien Bidlingmeyer - candidat socialiste - s'est dit résilient et positif. «Cela a été un joli duel et ce résultat serré est encourageant, car il montre que notre programme séduit une bonne partie de la population rolloise.»

Le trentenaire ne dissimule toutefois pas son regret de ne pas pouvoir reprendre le dicastère laissé par Giorgio Micello, soit la Culture, la Formation et la Jeunesse, le Sport et la Police. «Il me semble que c'était tout à fait de mon domaine de compétences et que j'aurais pu y apporter de la nouveauté.»

Le technicien ambulancier aura tout de même obtenu 605 suffrages, contre 651 pour sa concurrente, elle responsable de l'administration d'un restaurant. Au total, la commune affiche un taux de participation de 43,6% pour ces élections complémentaires.

La troisième commune du district de Nyon se démarque désormais grâce à un Exécutif à 80% féminin. En effet, Loïc Haldimann (PS) est le seul homme à siéger au collège municipal.

Marine Dupasquier

Trois autres élections dans le canton

Jorat-Mézières Grégoire Favre est le nouveau municipal en remplacement du syndic Patrice Guenat, qui a annoncé sa démission pour le 30 septembre prochain. Une participation de 36% a largement élu cet ingénieur, conseiller communal et enfant de la région, qui récolte 54% des suffrages, soit 447 voix. Suivent Lucas Jordan (168 voix), Dominique Oudy (126) et Jean-Claude Sellie (71).

Valeyres-sous-Montagny Balottage général. Personne n'a été désigné par les urnes ce dimanche pour remplacer la municipale démissionnaire Elisabeth Descamps.

Placée en tête avec 26 voix, Magalie Amiet n'a pas souhaité siéger à l'Exécutif. Sauf candidat d'ici à mardi, un nouveau tour sera agendé au 5 juin. La participation s'est élevée à 17,3%.

Préverenges Suite à la démission de la municipale Tu Wüst, Karine Storm-Devolz et Cindy Monneron font la course en tête après le premier tour, avec respectivement 540 et 455 voix. La troisième en lice, Meriam Ben Hassena, en a obtenu 158 au total (13,55%). Deuxième tour le 5 juin prochain.

ELB/LPH

Dieudonné condamné en appel pour ses railleries

Négationnisme L'humoriste voit sa peine pécniaire, prononcée l'an dernier, confirmée aujourd'hui par la Cour de justice à Genève.

«Dieudonné a agi pour des mobiles égoïstes pour diffuser un message négationniste à un large public et tourner en dérision les victimes d'un génocide.» Selon nos renseignements, c'est par cette conclusion que la Chambre pénale d'appel et de révision (CPAR) confirme aujourd'hui la condamnation en première instance de l'humoriste franco-camerounais: 180 jours-amende à 170 francs le jour, soit 30'600 francs d'amende, pour discrimination raciale, diffamation et injure. Aux yeux de la Cour, dans le cadre de ses spectacles donnés à Genève et sur Vaud, l'artiste a fait part «de son mépris des victimes de la Shoah et de sa volonté de créer la polémique» et a porté atteinte «à la dignité humaine et à la paix publique».

La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (Cicad), basée à Genève, avait porté plainte à la suite des propos tenus par Dieudonné lors de représentations au Collège de Marenz à Nyon, en janvier 2019,

puis au CAC Voltaire à Genève cinq mois plus tard. Elle avait envoyé des employés assister à ces événements. Ces derniers décrivent dans ce sketch un personnage joué par l'artiste déclarant sur scène que les chambres à gaz n'ont pas existé.

Humour? Caricature d'un antisémite? «On perçoit mal le ressort humoristique, écrit le juge Vincent Fournier. Il ne peut être retenu qu'il parodiait un négationniste, à la manière de Charlie Chaplin parodiant Hitler dans «Le Dictateur», en l'absence de tout élément verbal ou vestimentaire allant dans ce sens. [...] Cette assertion semble minimiser la souffrance de toute une communauté.»

Durant la procédure, Dieudonné s'est défendu en invoquant du deuxième degré mais aussi en affirmant que ce spectacle avait été coécrit par un auteur juif. Mais la CPAR relève que Dieudonné a passablement modifié ce texte. C'est donc à lui seul «qu'il sied d'attribuer la paternité de la phrase incriminée.»

Le Parquet a aussi été suivi au sujet des propos tenus envers les associations juives priées «d'aller se faire enculer» ou le fait de dire sur les planches que le procès de Nuremberg, jugeant les criminels nazis, est un «divertissement judiciaire». **Fedele Mendicino**

PUBLICITÉ

24heures | Partenaire média

THEATRE BOULIMIE
DEPUIS 1970

OPEN AIR

3 jours, 3 plateaux de standup, 15 artistes!

AVEC LA COMPLICITÉ DU CAUSTIC COMEDY CLUB

26 AU 28 MAI 2022

Sur la Place Arlaud - 10 CHFS - Apéro compris!

réservations: 021 312 97 00 & theatreboulimie.ch

Nord vaudois

Un senior fait demi-tour sur l'A1

Un automobiliste valaisan de 79 ans a roulé plusieurs kilomètres à contresens sur l'A1, samedi autour de 18 h. Le senior venait de Neuchâtel et roulait en direction de Lausanne, avant de se rendre compte qu'il s'était trompé d'itinéraire peu avant l'échangeur d'Essert-Pittet. Il a alors fait demi-tour et poursuivi jusqu'à Yverdon. Alertée par «de nombreux appels», la police cantonale a dépêché trois véhicules de gendarmerie sur place, qui ont fini par interpellé le véhicule peu avant l'entrée du tunnel de Pomy. Son permis de conduire a été saisi sur-le-champ. Personne n'a été blessé. **ELB**

La Blécherette

8000 personnes aux portes ouvertes

Le Canton se félicite du succès populaire des portes ouvertes organisées samedi par la police cantonale, la Direction de la mobilité et des routes, ainsi que par le service intercantonal d'entretien des autoroutes. Plusieurs autres intervenants participaient à cette journée dédiées «aux coulisses» de la sécurité. Outre des démonstrations portant sur les interventions policières ou de premiers secours ainsi que sur le travail de l'ombre mené par la police, le public pouvait également découvrir les enjeux liés au génie civil voire à la biodiversité sur les routes du canton. **ELB**